



Enjeu national dans la prévention des accidents, les gestes qui sauvent sont inscrits dans le nouveau plan de prévention santé. En entreprise on parle de SST mais également pour tous de l'initiation aux gestes qui sauvent



#1 QUE SIGNIFIE SST ?

SST signifie Sauveteur Secouriste du travail. Le Sauveteur Secouriste du travail est un salarié de l'entreprise, il est capable de repérer une situation dangereuse pouvant entraîner un accident de travail (AT), de transmettre l'information aux personnes en charge de la santé et de la sécurité de l'entreprise et il peut participer à la mise en oeuvre de mesures de prévention.

Il est aussi capable de porter secours à toute victime d'un accident de travail mais aussi dans la vie courante.

#2 QUELLE EST LA FONCTION DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL ?

Prévention et secours sont les deux compétences que le SST acquiert.



Cliquez [\[ici\]](#) pour découvrir notre vidéo

#3 EST-IL OBLIGATOIRE ?

Le Code du travail fait obligation à l'employeur d'organiser dans son entreprise les soins d'urgence à donner aux salariés accidentés et aux malades. En l'absence d'infirmier(e) assurant une présence permanente, l'employeur doit prendre l'avis du médecin du travail pour définir les mesures nécessaires.

Cette organisation des secours passe par la mise en place, sur les lieux de travail, d'un dispositif d'alerte en cas d'accident ou de personne malade, la présence de sauveteurs secouristes du travail et la mise à disposition d'un matériel adapté de premiers secours.

La conduite à tenir en cas d'urgence doit être rédigée et consignée dans un document porté à la connaissance du personnel et facilement accessible. Ce document est également tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

Par ailleurs, l'article R. 4224-15 du Code du travail précise : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.





#4 QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les salariés peuvent prétendre à devenir Sauveteur secouriste du travail cependant ils peuvent également sans être SST demander à être initié aux gestes qui sauvent.

#5 A-T-ON BESOIN DE RECYCLER UN CERTIFICAT SST ?

On parle de MAC SST (maintien et actualisation des compétences). Ce recyclage doit avoir lieu tous les deux ans.

#6 QUI ENSEIGNE LE SST ?

Les seuls autorisés à enseigner sont les organismes de formation habilités par l'INRS.

#7 LES SOLUTIONS Si2P

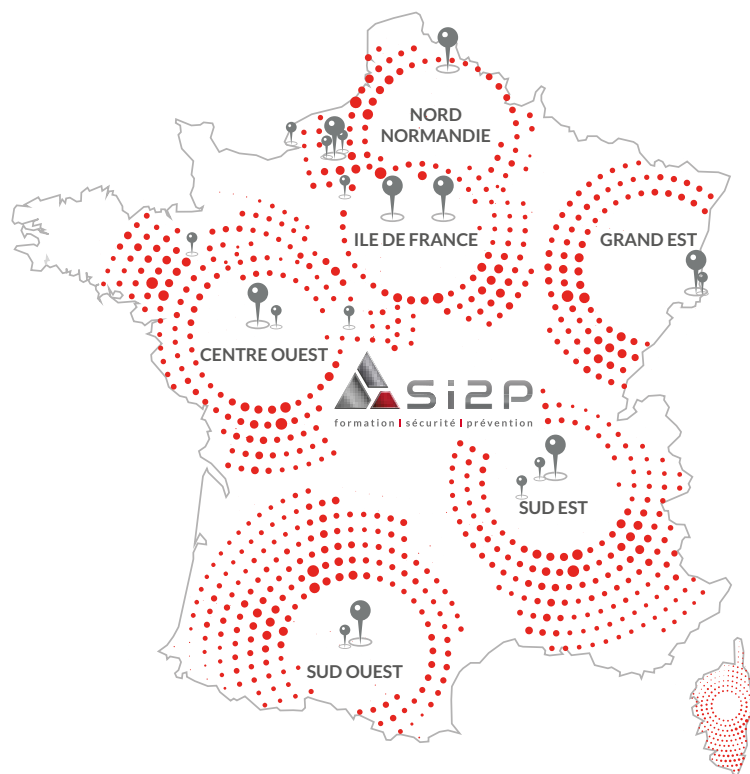
- > Formation SST
- > Formation MAC SST
- > Formation Sensibilisation au secourisme
- > Initiation au secourisme & DAE
- > Formation Arrêt cardiaque et sensibilisation

▶ Cliquez [\[ici\]](#) pour nous contacter.



Cliquez [\[ici\]](#) et retrouvez toutes nos formations dans notre catalogue.

LE RÉSEAU Si2P



Agences Si2P

Centres de formation inter-entreprises du réseau Si2P

NOS CENTRES DE FORMATION

VEIGNÉ (37).....	02 47 38 41 29
CESSON SÉVIGNÉ (35).....	02 23 45 00 10
SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE (49).....	02 41 33 98 28
MULHOUSE (68).....	03 89 43 01 86
LABÈGE (31).....	05 61 00 65 22
SAINT JEAN BONNEFONDS (42).....	04 77 34 33 33
LE HAVRE (76).....	02 35 53 93 65
PETIT-QUEVILLY (76).....	02 32 11 79 04
EVREUX (27).....	02 32 34 58 32
SALAISE-SUR-SANNE (38).....	04 74 11 20 60
COQUELLES (62).....	03 21 17 07 97
LE HOULME (76).....	02 35 76 70 59
BARENTIN (76).....	02 35 63 96 13

NOS AGENCES INTRA

CENTRE OUEST.....	02 41 47 11 64
NORD NORMANDIE.....	03 20 36 38 45
GRAND EST.....	03 88 43 98 47
SUD EST.....	04 74 11 20 60
GRANDS COMPTES.....	01 46 01 73 82
ÎLE-DE-FRANCE OUEST.....	01 46 01 73 80
ÎLE-DE-FRANCE EST.....	01 46 01 73 86
SUD OUEST.....	05 34 25 73 91
SUD EST MEDITERRANEE.....	04 74 11 20 66
BOURGOGNE.....	03 80 49 66 34